



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Exécution des obligations de quitter le territoire français

Question écrite n° 11383

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF). En effet, ces mesures administratives permettant l'éloignement d'étrangers présents de façon irrégulière dans le pays ont connu un effondrement de leur taux d'exécution ces dernières années pour atteindre un plancher de 5,6 % au premier semestre 2021. Alors que le pays fait face à une immigration de masse, qui n'a cessé de s'accroître depuis dix ans, il n'est pas acceptable que les personnes faisant l'objet d'une OQTF ne quittent pas effectivement le territoire. Cela contribue non seulement à aggraver le problème de l'immigration, mais aussi à nourrir la défiance vis-à-vis de l'efficacité des politiques publiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui communiquer le taux d'exécution des OQTF pour chaque année depuis 2017.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11383

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8233

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)